



DÉCHETS VERTS

Broyage de proximité de déchets verts

PRÊT D'UN BROYEUR DE DÉCHETS VERTS AUX COMMUNES ADHÉRENTES DU SMITOMGA

Opération portée par le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères
du Guillestrois et de l'Argentiérois
Département des Hautes-Alpes - Contexte rural montagnard



Démonstration de l'utilisation du broyeur - © SMITOMGA

Chiffres clés

Biodéchets concernés

Déchets verts des services techniques communaux

Producteurs impliqués

Services espaces verts

Année de démarrage

2013

Résultats chiffrés

environ 2 000 m³ de déchets verts traités
200 t/an de broyat réutilisé localement
10 communes utilisent le service
200 h de broyage

Coûts de fonctionnement

environ 30 €/t, contre 60 €/t pour les déchets verts compostés en prestation

Coûts d'investissement

18 k€TTC pour le broyeur

Partenaires financiers

ADEME dans le cadre du financement du programme local de prévention des déchets

Contexte et enjeux

Le SMITOMGA (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois et de l'Argentiérois) réunit la Communauté de Communes du Guillestrois et la Communauté de Commune du Pays des Ecrins, soit 17 communes, 12 000 habitants permanents et plusieurs dizaines de milliers de résidents saisonniers dans un territoire rural et montagnard (altitude minimale de 1000 m).

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets (PLP) 2010-2015, le syndicat a mis en place un service de mise à disposition gratuite d'un broyeur des déchets verts pour les communes membres.

Objectifs

La valorisation des déchets verts est un domaine d'action important pour la collectivité en matière de biodéchets (1 100 tonnes de déchets verts sont apportées en déchèterie). Elle vise dans un premier temps les services espaces verts des communes, dont certains louaient auparavant des broyeurs auprès de distributeurs d'équipements, puis dans un deuxième temps les déchets verts des ménages.

Les buts de l'opération sont multiples :

- réduction des déchets verts brûlés par les services communaux et les ménages
- réduction des déchets verts apportés en déchèterie, collectés pour être broyés et compostés par un prestataire, donc maîtrise des coûts liés à la gestion des déchets verts
- réduction du transport des déchets verts et de l'impact environnemental induit
- production locale du coproduit structurant pour les installations de compostage de proximité (une quinzaine de dispositifs de compostage de quartier, restauration et camping)



DÉCHETS VERTS

Mise en Œuvre

Étapes

L'opération a démarré en décembre 2013, par :

- ✦ la définition d'une convention annuelle bipartite entre le syndicat et chaque commune utilisatrice du service,
- ✦ l'organisation d'une formation (axée sur la sécurité et la bonne utilisation de l'équipement) pour les agents utilisateurs, renouvelée chaque année.

Elle se poursuit dans le cadre du PLP, puis dans le cadre du programme national «territoires zéro gaspillage zéro déchet».

Organisation mise en place

- ✦ Les services communaux sont responsables de l'organisation et de la réalisation des opérations de broyage, qui se déroulent lors des saisons de taille.
- ✦ Les agents communaux se rendent au siège du syndicat, où le broyeur mobile est entreposé, et le transfèrent sur les chantiers à l'aide d'un véhicule pouvant tirer la remorque.
- ✦ La durée d'utilisation, à partir d'une demi-journée jusqu'à quelques jours, est préalablement fixée avec le syndicat, qui gère les réservations des communes conventionnées.
- ✦ Le personnel du SMITOMGA est responsable de la maintenance du broyeur (graissage, vidange, remplacement des fléaux et filtres...), les agents des communes de son fonctionnement courant (alimentation en carburant, nettoyage, une partie du graissage).
- ✦ Le broyat est en grande partie stocké et mis à disposition de la population ; le reste est utilisé pour le compostage de proximité ou en paillage par les services communaux.

FOCUS

L'équipement est un broyeur professionnel de marque Bugnot, monté sur essieu routier, d'une puissance de 23 CV, doté de fléaux, pouvant accepter un diamètre de branche jusqu'à 15 cm et d'une capacité de broyage de 3 à 6 m³/h de broyat.

Un compteur horaire installé sur la machine permet le suivi du service, assuré par la responsable du PLP.

Bilan

Points forts > clés de réussite

L'opération, cadrée (concertation préalable, conventionnement soumis à délibération communale) et suivie, permet de responsabiliser les différents intervenants et d'assurer la sécurité des interventions, ce qui est souvent délicat pour ce type de service.

Les bénéfices en termes de valorisation matière, ainsi qu'en perspective de développement du service auprès des autres producteurs de déchets verts, sont notables.

Difficultés > points de vigilance

Les difficultés d'organisation pour broyer les déchets verts des ménages (gisement dispersé) ont contraint la collectivité à se limiter dans un premier temps aux déchets verts des services communaux, pouvant être captés plus facilement.

POUR EN SAVOIR +

SMITOMGA, Chloé AIRAUD, Responsable Prévention des déchets
T. 04 92 45 59 92 - prevention@guillestrois.com